

Maison de soie

Transformation d'un pavillon
en maison d'accueil
Brive-La-Gaillarde



MAITRE D'OUVRAGE

Centre Hospitalier de Brive

Boulevard du docteur Verlhac

19 100 BRIVE



CCTP Lot 04

MENUISERIES INTERIEURES

Dossier	
Date	02/072026
Phase	PRO
Indice	A



ARCHITECTE

Loubet-Maury
14, Avenue Jean Jaures
19100 Brive la Gaillarde



HORUS
Bureau d'études
techniques



HORUS
Fluides & Environnement

BUREAU D'ETUDES

Cabinet HORUS fluides & Environnement
6 Ter, Avenue du Président Roosevelt
19100 BRIVE LA GAILLARDE
Tél : 05 19 07 35 17
Mail : contact@cabinet-horus.fr

SOMMAIRE

1	PREAMBULE.....	3
1.1	CONNAISSANCE DU PROJET	3
1.2	TYPE DE MARCHE DE TRAVAUX.....	3
1.3	VOLUME DES TRAVAUX	3
1.3.1	Objet du marché - Normes et règlements.....	3
1.4	SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES	4
1.4.1	Qualité des matériaux.....	4
1.4.2	Pose de Menuiseries.....	5
1.4.3	Protection après pose.....	5
1.4.4	Quincailleries.....	5
1.4.5	Préservation des bois	5
1.4.6	Stockage et protections des ouvrages	6
1.4.7	Conditions de mises en œuvre - Humidité des bois	6
1.4.8	Echantillons	6
1.4.9	Essais - réception.....	6
1.5	DOCUMENTS FOURNIS PAR L'ENTREPRISE	7
1.5.1	Dossier d'exécution :	7
1.5.2	Dossier des ouvrages exécutés.....	7
1.6	LIMITES DE PRESTATIONS.....	7
1.6.1	LIMITES DES AUTRES LOTS	7
1.6.2	TRAVAUX A LA CHARGE DU PRESENT LOT :	8
1.7	AVERTISSEMENT SUR LA RECEPTION DES OUVRAGES D'AUTRES CORPS D'ETAT	8
1.8	DECHETS.....	8
2	DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	9
2.1	BLOCS PORTES NEUVES	9
2.1.1	Blocs Portes acoustiques EI30	9
2.1.2	Blocs portes Standard	10
2.1.3	Butées de portes	10
2.2	ESCALIER BOIS	10
2.2.1	Dépose escalier hélicoïdal	10
2.2.2	Agrandissement de trémie	11
2.2.3	Création d'escalier	11
2.3	AUTRES OUVRAGES.....	12
2.3.1	Châssis vitré EI30	12
2.3.2	Trappe d'accès combles.....	12
2.3.3	Trappe d'accès aux organes de coupure	12
2.4	AGENCEMENTS MENUISES	13
2.4.1	Meuble de cuisine.....	13
2.4.2	Plan vasque	13
2.4.3	Miroirs	Erreur ! Signet non défini.
2.4.4	Meuble sous plan vasque	13

1 PREAMBULE

1.1 CONNAISSANCE DU PROJET

Le PROJET consiste en la rénovation et la transformation d'un pavillon en centre d'accueil pour femmes victimes de violences. Le pavillon fait partie du Centre Hospitalier situé Bd du Docteur Verlhac Brive La Gaillarde (19100).

Le changement d'usage du pavillon en un centre d'accueil entraine une classification en bâtiment ERP 5ème catégorie de type W et L. Le niveau Rez De Chaussé est dédié à la consultation et activités tandis que l'étage sera affecté à un usage de bureaux uniquement.

Le pavillon se compose de.

- RDC 215m2 environ
- RDC Extension 43.50 m² (HORS PROJET)
- ETAGE : 44 m2 environ

Consistance des travaux :

- Isolation thermique (ITI)
- Restructuration des existants
- Accessibilité PMR intérieure et extérieure,
- Modification de menuiseries extérieures
- Mise aux normes des installations techniques et SSI

1.2 TYPE DE MARCHE DE TRAVAUX

Le présent lot est traité à PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE. Celui-ci doit être déterminé conformément aux plans d'appel d'offres de la maîtrise d'œuvre et aux indications du présent document. L'entrepreneur ne pourra ignorer les prestations des autres corps d'état dont les travaux sont exécutés en liaison avec les siens.

Lors de l'étude du projet et avant la remise de son offre, l'entrepreneur doit prendre connaissance des plans, des lieux et des cahiers des charges des autres lots, et tenir compte de l'ensemble des documents constitutifs du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

S'il estime qu'il y a dans le dossier de consultation des omissions, erreurs ou non conformités avec la réglementation en vigueur qui le conduisent à modifier ou à compléter les dispositions prévues dans ce dossier, il devra en tenir compte dans l'établissement de son prix. Cette modification s'accompagnerait d'une note explicative séparée et annexée à son offre.

Enfin, il est précisé que l'entrepreneur ne pourra arguer d'un oubli de localisation du devis descriptif, pour prétendre à supplément sur le prix forfaitaire de son marché, si l'ouvrage concerné figure aux plans.

1.3 VOLUME DES TRAVAUX

1.3.1 Objet du marché - Normes et règlements

Le présent document a pour objet de définir les prestations incombant au lot 04 MENUISERIES INTERIEURES, et de permettre aux entreprises consultées d'établir leur proposition, sans restriction ni réserve.

Sont applicables aux matériaux employés, d'une part, et à l'exécution des travaux, d'autre part, les prescriptions et recommandations des Cahiers des Clauses Techniques des Documents Techniques Unifiés (DTU), suivis de leurs Cahiers des Clauses Spéciales, mémentos de conception, additifs et erratums publiés à la date de remise des offres :

-
- D.T.U. n° 36.1 Travaux de menuiserie bois
 - D.T.U. n° 36.2 Escalier bois
 - D.T.U. n° 39 Miroiterie - Vitrierie
 - Cahier des Clauses Techniques (Norme homologuée NFP 78.201.1)
 - Cahier des Clauses Spéciales (Norme homologuée NFP 78.201.2)
 - Amendements A1 et A2 (Norme NFP 78.201.1 / A1 – A2).
 - Les normes françaises visées dans les documents ci-dessus.
 - Les normes relatives aux matériaux sont énumérées à l'article "Qualité des matériaux".
 - La norme NFB 50.001 « Bois Nomenclature »

Sont incluses les prestations suivantes :

- le traitement des bois et les dispositifs destinés à éviter les reprises d'humidité,
- la protection provisoire des ouvrages livrés finis sur le chantier,
- le réglage et l'ajustage des ouvrages, aux jeux prescrits,
- la fourniture et pose des quincailleries y compris les huilages et graissages nécessaires,
- le contrôle du bon fonctionnement des ouvrants avant la réception.

1.4 SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES

1.4.1 Qualité des matériaux

Tous les matériaux employés sont neufs et de première qualité.

Les matériaux éco labélisés seront privilégiés. Tous les matériaux seront choisis pour leurs propriétés environnementales et sanitaires (faibles émissions de COV et formaldéhydes). Pour les matériaux fournis et posés (revêtements, colles, mortiers), ceux-ci devront posséder un certificat de conformité aux normes ou être titulaires d'un Avis Technique du C.S.T.B : leurs mises en œuvre seront conformes aux prescriptions contenues dans ces Avis Techniques.

L'ensemble des fiches matériaux devront être transmises pour validation avant la mise en œuvre sur le chantier. La fiche produit et matériel devra être complétée pour chaque produit mis en œuvre. Pour les matériaux en possédant, les fiches de déclaration environnementales et sanitaires (FDES) devront également être transmises.

Bois :

Les bois bénéficiant de la chaîne de conformité (CoC) du label FSC seront préférés. Si non disponible, les bois devront à minima bénéficier du label PEFC. Cette disposition est à suivre avec attention dans le cas de projet décoratifs et/ou structurels comportant une grande quantité de bois

Les bois seront d'essence naturellement durable, sans traitement préventif, pour la classe de risque concernée, conforme au guide CTBA OU traités par un produit certifié CTB P+ adapté à la classe de risque, conforme au guide CTBA.

Placage bois :

Tous les panneaux définis recouverts d'un placage en essence naturelle de bois vernis possèdent les caractéristiques suivantes :

Placage déroulé ou tranché de 6/10ème épaisseur minimum. Les panneaux ne présenteront aucun trou, gerces, tâches, fentes ou pastilles,

Les panneaux et placage seront conformes aux normes NF 854-200 « Panneaux décoratifs plaques-bois - Définition et classification », NF 854-201 « Panneaux décoratifs plaques-bois - Aspect des faces ».

Quincaillerie

Toutes les quincailleries utilisées devront posséder le label SNFQ et devront être certifiées à la marque CE et NF :

1.4.2 Pose de Menuiseries

La pose, le réglage, le calage et maintien provisoire des ouvrages de menuiserie bois, ou blocs-portes sont à la charge du présent lot.

Les scellements définitifs dans les ouvrages de Gros-Œuvre ou Plâtrerie sont à la charge des deux lots concernés.

La pose des menuiseries devra être faite suffisamment tôt pour que les scellements soient exécutés avant l'exécution des enduits. Dans le cas contraire, les raccords seront exécutés par les Entrepreneurs intéressés, à la charge du présent lot.

Après réglage, la pose et le scellement des menuiseries, l'Entrepreneur devra réviser tous ses ouvrages et s'assurer qu'ils sont fixés de façon parfaite et retirer les calages.

1.4.3 Protection après pose

Après mise en œuvre, l'Entrepreneur doit assurer la protection de ses ouvrages par tous dispositifs appropriés : liteaux, baguettes, film plastiques, etc...

Les menuiseries posées finies (cas des revêtements lamifiés) seront protégées jusqu'à la date de réception par des habillages en carton fort ou tout autre procédé approprié.

L'Entreprise enlèvera les protections à la date fixée par le Maître d'Œuvre.

1.4.4 Quincailleries

Le nombre, la force et le type des articles de quincaillerie doivent être modifiés, par l'ENTREPRISE, sans incidence sur les prix, si cette dernière estime que les ouvrages prescrits dans le présent document sont inadaptés à leur destination.

Tous les articles de quincaillerie proposés par l'ENTREPRISE, pour lesquels il existe la marque de conformité aux normes NF, doivent être titulaires de cette marque.

Tous les ouvrages de quincaillerie livrés "finis" sur le chantier doivent être protégés contre toute dégradation au moyen d'un film pelable.

Les pièces mobiles des articles de quincaillerie doivent être graissées ou huilées.

Une révision du bon fonctionnement des éléments mobiles doit être effectuée par l'ENTREPRISE avant la réception avec remplacement de toutes pièces défectueuses ou détériorées.

1.4.5 Préservation des bois

Tous les bois entrant dans la composition des ouvrages du présent lot doivent être traités en fonction des risques auxquels ils sont susceptibles d'être exposés (insectes, champignons de surface, pourriture).

Les bois traités répondront aux normes suivantes :

NFB 50.100	Analyse des risques biologiques
NFB 50.101	Contrôle du traitement préventif
NFB 50.102	Attestation du traitement préventif.
Les produits de traitement répondront aux normes suivantes :	
NFX 40.100	Critères d'évaluation des produits de préservation
NFX 40.101	Critères d'identification des propriétés biologiques des produits de traitement

NF X 40-500 : Préservation des bois – Protection contre les agents biologiques (pourriture, insectes xylophages, vermoulure)

NF X 40-002 : Prescriptions générales de traitement des bois

NF X 41-005 : Produits de préservation des bois – Conditions d'emploi

NF T 72-083 à 085 : Normes relatives aux désinfectants et aux agents de traitement (biocides, fongicides, insecticides)

L'Entreprise devra :

- justifier de l'emploi du bois classé BOIS PLUS (certificat de qualification à transmettre à l'ARCHITECTE et au BUREAU DE CONTROLE),
- s'assurer de la compatibilité du traitement avec les couches de finition.

1.4.6 Stockage et protections des ouvrages

Tous les ouvrages doivent être stockés dans des conditions n'affectant pas leur tenue ultérieure.

Tous les frais en découlant sont à la charge du présent lot.

Tous les ouvrages livrés finis (revêtus en stratifié, médium, vernis) doivent être protégés par un habillage plastique maintenu en parfait état jusqu'à la pose. L'enlèvement de cette protection sera effectué après accord.

1.4.7 Conditions de mises en œuvre - Humidité des bois

Les bois mis en œuvre devront présenter une teneur en humidité compatible avec les conditions hygrométriques d'utilisation des locaux conforme aux usages norme **NF DTU 36.2 (menuiseries intérieures)** et règles professionnelles.

Au moment de la pose, leur taux d'humidité devra être compris entre 8 et 12 % pour les locaux chauffés à usage courant et ne devra en aucun cas excéder 15 %.

Les bois devront être stockés, protégés et acclimatés sur chantier avant leur mise en œuvre afin d'éviter tout risque de retrait, gauchissement, fendage ou déformation ultérieure. Le titulaire du présent lot est tenu de prévenir si l'état hygrométrique des locaux ne convient pas à la mise en œuvre de ses ouvrages.

1.4.8 Echantillons

L'Entrepreneur est tenu de fournir et de présenter, dès le début du chantier mais après approbation des plans et sur ordre du Maître d'Œuvre, avant tout commencement de fabrication, une menuiserie échantillon ferrée, avec sa quincaillerie complète et entièrement finie, ceci pour chacun des principaux types de menuiseries envisagés au projet ; de même, il devra présenter d'une manière générale, tout échantillon jugé utile par le Maître d'œuvre sur un tableau menuisé. Il devra, à la suite de ces présentations, tenir compte des modifications exigées par le Maître d'Œuvre pour la fabrication des articles correspondants demandés dans son Marché.

1.4.9 Essais - réception

Les procès-verbaux d'essais et de classements des menuiseries seront remis au Maître d'Œuvre et au Bureau de Contrôle avant leur mise en œuvre. Avant réception, l'Entrepreneur procédera à une vérification générale de ses ouvrages.

Cette vérification porte plus particulièrement sur :

- la qualité des bois
- la qualité des assemblages
- la verticalité des ouvrages
- le bon fonctionnement des serrures et autres parties métalliques
- la mise en jeu des parties mobiles
- l'enlèvement des protections provisoires
- le nettoyage des revêtements de finition

1.5 DOCUMENTS FOURNIS PAR L'ENTREPRISE

1.5.1 Dossier d'exécution :

L'Entrepreneur doit établir le dossier d'exécution, qui comprend les documents suivants :

- Les plans de repérage et d'implantation des éléments de l'ouvrage,
- Les plans d'atelier et de chantier,
- Les procédures de fabrication, de montage,
- Les procès-verbaux d'essais d'étude et d'agrément,
- Les fiches techniques et C.C.P.U. des matériaux utilisés,
- Les fiches techniques définissant les revêtements de surface et leurs procédures d'application,
- La description des techniques particulières, hors normes, mises en œuvre pour respecter le Cahier des Charges.

Ce dossier est accompagné des échantillons requis.

Les documents d'exécution doivent être établis et avoir été visés, préalablement à l'exécution.

Après la signature du présent marché, l'Entrepreneur soumet à la Maîtrise d'œuvre, pour approbation, la liste des documents d'exécution et le calendrier de production de ces documents. Ce calendrier est compatible avec le calendrier d'exécution, et tient compte des temps d'approbation et des éventuels allers-retours.

1.5.2 Dossier des ouvrages exécutés

À l'issue du chantier, l'Entrepreneur devra mettre à jour l'ensemble des documents techniques afin de refléter l'état réel de l'ouvrage tel qu'exécuté. Ces documents seront soit complétés, soit corrigés lorsque nécessaire, pour correspondre précisément à l'exécution finale.

Le Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) comprendra notamment :

Le dossier d'exécution mis à jour (plans, notes de calcul, procédures) ;

Les notices d'utilisation, d'entretien, de réparation et de maintenance des ouvrages réalisés ;

Les fiches de contrôle, ainsi que les documents attestant de la fabrication, du montage et des produits ou matériaux utilisés.

Ce dossier sera remis et diffusé conformément aux modalités prévues dans les pièces générales du marché.

1.6 LIMITES DE PRESTATIONS

1.6.1 LIMITES DES AUTRES LOTS

L'entreprise aura à prévoir la totalité de ses travaux nécessaires au parfait achèvement et fonctionnement de ses ouvrages à l'exception de certains travaux qui seront réalisés par les autres corps d'état. Notamment et sauf stipulations contraires, les travaux dûs aux autres entreprises seront, en particulier :

Travaux à la charge du lot 02 GROS ŒUVRE – AMENAGEMENTS EXTERIEURES :

* Déposes des ouvrages non conservés

Travaux à la charge du lot 03 MENUISERIES EXTERIEURES :

* sans objet

Travaux à la charge du lot 04 PLATERIE – PEINTURE – FAUX PLAFONDS:

*peintures de finition sur menuiseries

Travaux à la charge du lot 06 REVETEMENTS DE SOLS

* sans objet

Travaux à la charge du lot ELECTRICITE :

* sans objet

Travaux à la charge du lot CHAUFFAGE – VENTILATION :

* sans objet

1.6.2 TRAVAUX A LA CHARGE DU PRESENT LOT :

L'Entrepreneur devra prévoir toutes les fournitures et travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, y compris ceux qui ne sont pas explicitement mentionnés dans le présent descriptif, ces derniers étant à titre non limitatif. Il devra également fournir tous les documents graphiques, notes de calculs et rapports d'essais relatifs à son intervention.

En outre, toute modification apportée à la solution de base, telle que décrite dans l'appel d'offres, entraînera l'obligation pour le titulaire du lot de faire exécuter les travaux nécessaires à cette modification, en coordination avec les lots spécialisés. Ces travaux seront réalisés sous la responsabilité et à la charge du titulaire du présent lot.

Sauf stipulations contraires dans les documents contractuels, et en coordination avec les autres lots, l'Entrepreneur devra notamment assurer les prestations suivantes :

Fourniture, transport, stockage et mise en œuvre de tous les matériaux nécessaires à la réalisation des ouvrages

Traitements de préservation du bois contre les agents biologiques (champignons, insectes), ainsi que les protections temporaires ou définitives des ouvrages jusqu'à la réception

Amenée, installation, repliement et évacuation de tous les matériels, engins, échafaudages, ainsi que des déchets et gravois issus de l'exécution des travaux

Vérification du tracé des cloisons, implantation des huisseries et coordination avec les distributions techniques

Fourniture et pose des huisseries en bois

Repose des vantaux après exécution des revêtements de sol

Mise en jeu, réglage et ajustement des menuiseries en fin de chantier

Détalonnage des portes conservées

Enlèvement des protections provisoires des ouvrages, notamment celles installées pour la sécurité des intervenants

NB : Si le maintien de ces protections est demandé par un autre corps d'état, leur enlèvement ne sera pas à la charge de l'entreprise titulaire du présent lot.

1.7 AVERTISSEMENT SUR LA RECEPTION DES OUVRAGES D'AUTRES CORPS D'ETAT

L'entrepreneur du présent lot devra fournir aux entreprises intéressées suivant le planning général des travaux, toutes les informations nécessaires sur documents graphiques. Dans le cas de retard de production de ces informations, les conséquences financières en découlant seront imputées au présent lot.

Avant exécution de ses propres travaux, l'entrepreneur du présent lot devra vérifier les ouvrages exécutés par les autres corps d'état. Sans remarques de sa part, il prendra à sa charge toutes les sujétions nécessaires afin que ses propres travaux soient réalisés dans les règles de l'art.

1.8 DECHETS

Chaque entreprise aura à sa charge exclusive le tri et le recyclage de ces déchets. Ce tri et ce recyclage seront réalisés de façon journalière afin que le chantier soit propre en permanence. Si des gravats venaient à être stockés sur le chantier

sans être évacué dans les 48h, les travaux d'évacuation et de recyclage seront commandés à une autre entreprise à la charge de la ou des entreprises responsables.

2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

2.1 BLOCS PORTES NEUVES

2.1.1 Blocs Portes acoustiques EI30

PM : Déposes prévues au lot Gros œuvre

Fourniture et pose de blocs portes un vantail, acoustiques et résistantes au feu EI 30 de marque MALERBA DEYA ou techniquement équivalent et comprenant :

- Huisserie en bois massif ou lamellé-collé, de section adaptée à l'épaisseur de la cloison, avec feuillure et joints acoustiques périphériques assurant les performances acoustiques et coupe-feu de l'ensemble

- 3 paumelles renforcées acier de 140 mm par vantail

- Réserve dans montant pour coffre de serrure.

- Vantaux

- o cadre BER et vantaux à âme pleine en panneaux de particules agglomérées, haute densité,
- o épaisseur 40 et plus selon exigences acoustiques
- o renforts u droit des articles de quincaillerie et ferrures-

- Quincailleries :

- o serrure de sûreté à mortaiser avec cylindre européen ;
- o serrure bec de canne pour portes sans cylindre
- o bécilles doubles adaptées PMR sur plaques de propreté type NORMBAU ligne EST inox avec vis traversantes

Toutes sujétions de fixations, réglages et de mises en service.

Les blocs portes devront être titulaires de procès-verbaux (P.V.) justifiant des performances et qualités de l'ensemble formant l'ouvrage (huisserie, vantail, quincailleries et ses accessoires).

Finition peinture des huisseries et vantaux au lot 03.

Localisation : Suivant plan architecte, niveau RdC

- Toutes les portes donnant sur la circulation
- Local rangement et entretien sous escalier

2.1.2 Blocs portes Standard

Fourniture et pose de blocs portes un vantail standard de marque MALERBA DEYA ou techniquement équivalent et comprenant :

- Huisserie en bois massif ou lamellé-collé, de section adaptée à l'épaisseur de la cloison,
- 3 paumelles renforcées acier de 140 mm par vantail
- Réservation dans montant pour coffre de serrure.
- Vantaux
 - o cadre BER et vantaux à âme pleine en panneaux de particules agglomérées, haute densité,
 - o épaisseur 40 et plus selon exigences acoustiques
 - o renforts u droit des articles de quincaillerie et ferrures-
- Quincailleries :
 - o serrure de sûreté à mortaiser avec cylindre européen ;
 - o serrure bec de canne pour portes sans cylindre
 - o béquilles doubles adaptées PMR sur plaques de propreté type NORMBAU ligne EST inox avec vis traversantes
 - o Serrure bec de cane à condamnation côté extérieur voyant d'occupation et décondamnation par carré pour les sanitaires
- Équipements des portes :
 - o Ferme-portes hydrauliques à rail à coulisse, avec réglage de la vitesse de fermeture et de l'à-coup final, conformes à la norme NF EN 1154.

Compris toutes sujétions de fixations, réglages et de mises en service.

Les blocs portes devront être titulaires de procès-verbaux (P.V.) justifiant des performances et qualités de l'ensemble formant l'ouvrage (huisserie, vantail, quincailleries et ses accessoires).

Finition peinture des huisseries et vantaux au lot 03.

Localisation : Suivant plan architecte, niveau RdC et Etage

- Sanitaires PMR rdc
- WC à l'étage

2.1.3 Butées de portes

Fourniture et pose de butoirs de portes, modèle à soumettre.

Localisation : Suivant plan Architecte, ensemble des portes du projet

2.2 ESCALIER BOIS

2.2.1 Dépose escalier hélicoïdal

Dépose complète de l'escalier hélicoïdal existant, y compris marches, fût central, garde-corps, fixations et tous ouvrages accessoires associés suivant relevé sur site.

Les travaux comprendront :

- démontage ; coltinage, tri, évacuation et traitement réglementaire des déchets et évacuations
- rebouchages, reprises et raccords après dépose ;

Inclus tous dispositifs de protection collective et installations provisoires pour accès étage.

Localisation : Escalier en colimaçon accès à l'étage

2.2.2 Agrandissement de trémie

Réalisation des travaux d'agrandissement de la trémie d'escalier pour l'intégration du nouvel escalier, dimensions suivant plans de l'architecte.

Les travaux comprendront notamment :

- La dépose des éléments constitutifs du plancher dans l'emprise de la trémie (lames, panneaux, lambourdes et éléments secondaires le cas échéant) ;
- La découpe et l'adaptation des éléments de plancher selon les dimensions de la nouvelle ouverture ;
- La réalisation des chevêtres, doublages de solives, renforts et reprises structurelles nécessaires au maintien de la stabilité du plancher ;
- La fourniture et pose de tous connecteurs, sabots, ferrures, boulonneries et organes de fixation nécessaires ;
- L'exécution des reprises périphériques et raccords soignés avec les ouvrages conservés adjacents ;
- La reconstitution des rives de trémie et des habillages nécessaires à la parfaite finition de l'ouvrage ;
- Tous moyens d'exécution, dispositifs de sécurité, protections et étalements provisoires nécessaires.

L'entreprise prendra toutes dispositions pour assurer la stabilité du plancher et des ouvrages conservés pendant toute la durée des travaux, y compris étalements provisoires.

Sont compris le chargement, le coltinage, le tri, l'évacuation et le traitement réglementaire des déchets.

Avant toute intervention, l'entreprise établira une note de calcul justificative ainsi qu'une méthodologie d'exécution soumises à l'approbation du bureau de contrôle.

Localisation : par comparaison entre plans existants et plans projet,

2.2.3 Création d'escalier

Fourniture et pose d'un escalier intérieur en hêtre massif comprenant limons, marches, contremarches structure porteuse, fixations et tous accessoires nécessaires à une parfaite mise en œuvre.

Les marches auront une épaisseur minimale de 40 mm, les dimensions, hauteur des marches, giron, largeur utile et pente seront conformes aux plans d'exécution et à la réglementation en vigueur.

Le bois utilisé sera en hêtre massif, matériau bois de classe d'emploi 1 selon la norme NF EN 335, bois dur et homogène, offrant une bonne résistance aux chocs et à l'usure. L'ensemble recevra une finition par vernis polyuréthane incolore satiné haute résistance ou équivalent en deux couches.

Les assemblages seront réalisés en atelier et les fixations rendues discrètes. L'ensemble devra présenter une parfaite stabilité, sans jeu ni grincement.

L'ouvrage est complété par

- main courante sur écuys fixations invisibles et de garde-corps en prolongement de la cloison fermeture du local technique **répondant à la norme PMR.**
- plinthe Stylobate en bois, découpée suivant le profil des marches et contremarches, finition vernie identique à celle de l'escalier
- Nez de marches contrasté et anti dérapant

Les travaux comprendront notamment :

- prise de cotes et adaptation aux dimensions définitives de la trémie ;
- raccordements et ajustements avec les ouvrages adjacents ;
- toutes sujétions de fixation et de stabilité ;

- protections des ouvrages jusqu'à réception et enlèvement.

Réalisation conforme aux normes et DTU 36.2 en vigueur ainsi qu'aux règles de l'art applicables aux travaux de menuiserie intérieure.

Localisation : Suivant plan architecte, escalier accès à l'étage.

2.3 AUTRES OUVRAGES

2.3.1 Châssis vitré EI30

Fourniture de châssis vitré fixe dimension 1.60 m x 1.15 m hauteur comprenant :

- Cadre dormant en bois à peindre intégré à la cloison
- Remplissage en double vitrage feuilleté type STADIP
- Feuillures et parecloses pour vitrage,

Le châssis possèdera un Affaiblissement acoustique de l'ensemble $Rw+C \geq 37$ dB (A) et une résistance au feu EI30 ;

L'ensemble réalisé comprendra toutes sujétions de fournitures et mises en œuvre nécessaires au parfait achèvement des ouvrages.

Localisation : Suivant plans architecte, Rdc , entre attente et Accueil – secrétariat.

2.3.2 Trappe d'accès combles

Dépose de trappe existante d'accès au comble et fourniture et pose de trappe coupe-feu 1heure de dimensions et caractéristiques adaptées à la demande du corps d'état technique intéressé Finition à peindre lot 03

Localisation : Suivant plans architecte, WC à l'étage.

2.3.3 Trappe d'accès aux organes de coupure

Fourniture et pose de trappe coupe-feu 1heure de dimensions et caractéristiques adaptées à la demande du corps d'état technique intéressé. Finition à peindre lot 03

Localisation : Suivant plans architecte et techniques, au RDC salle d'activités.

2.3.4 Lames de terrasse en bois massif y compris ossature bois

fourniture et pose de lames de terrasse rainurés en bois douglas traité autoclave y compris lambourdes bois douglas traité autoclave nécessaire à la bonne fixation de l'ensemble

Dimensions des lames :

Largeur : 145 mm

Épaisseur : 27 mm

Dimensions de la terrasse : 3.00 x 2.50 m

Les lambourdes sont fixées sur le dallage béton existant de la terrasse sud (sortie cuisine)

Localisation : terrasse sud devant la sortie cuisine

2.4 AGENCEMENTS MENUISES

2.4.1 Meuble de cuisine

Fourniture et pose d'un meuble de cuisine sur mesure, longueur 1.80 m x 0,60 m de profondeur x hauteur 0.90m.

L'ouvrage comprendra :

- Un plan de travail stratifié haute résistance compris découpe pour intégration évier;
- Une crédence de hauteur 20 cm assortie;
- Panneaux de fond et des joues latérales;
- 2 caissons fermés de largeur 50 cm chacun sous évier;
- 3 tiroirs de longueur 80 cm
- 1 niche
- portes battantes avec charnières invisibles et système de fermeture amortie ;
- intégration de filerie électrique et évier de cuisine fourni par le lot Plomberie
- Quincailleries, poignées, assemblages et fixations invisibles ;

Toutes ajustements, raccordements , percements pour passages de câbles et finitions nécessaires à une parfaite exécution. L'ensemble sera réalisé en panneaux mélaminés hydrofuges ou stratifiés, coloris au choix du Maître d'Œuvre, avec chants PVC assortis.

L'ouvrage devra présenter une finition soignée et robuste, adaptée adaptés à un usage intensif en cuisine collective.

Localisation : Suivant plans architecte, niveau RDC, cuisine

2.4.2 Plan vasque

Fourniture et pose d'un plan vasque, dimension longueur variable x 50 cm profondeur épaisseur 38 mm minimum.

Les travaux comprennent notamment

- découpe pour incorporation de la vasque fournie au présent lot;
- percements pour robinetterie, évacuations et passages de réseaux
- fixations, renforts, assemblages et raccordements nécessaires

L'ensemble sera réalisé en panneau hydrofuge revêtu d'un stratifié haute pression (HPL) coloris au choix du Maître d'Œuvre, avec chants visibles PVC assortis.

Localisation : Suivant plans Architecte, vestiaires Rdc et sanitaires étage

2.4.3 Meuble sous plan vasque

Fourniture et pose d'un meuble sous plan vasque, dimensions largeur du lavabo et permettant d'installer un chauffe eau (fourni et pose hors lot).

Localisation : Suivant plan architecte, niveau RDC, vestiaires.